

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Activités Sportives ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Excusés :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 AVRIL 2022	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Événements	4
3.	UCI	5
4.	ANS	5
5.	COJO	6
6.	LNC.....	6
7.	Activités fédérales	6
8.	Ressources humaines	7
9.	Point numérique.....	7
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	9
1.	Président de la LNC.....	9
2.	Directeur technique national	9
V.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	11
VI.	E-CYCLING	13
VII.	COMMISSIONS.....	14
1.	Vivre Vélo au féminin	14
2.	Commission Cyclo-cross	16
3.	Sécurité.....	18
4.	Piste	18
VIII.	FINANCES.....	20
IX.	POINT PARIS 2024.....	22
X.	ÉPREUVES OFFICIELLES	22
XI.	QUESTIONS DIVERSES.....	22

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il annonce que Sylvain DUPLOYER, toujours en convalescence, est excusé. De son côté, Xavier JAN assistera au Bureau Exécutif à distance.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 AVRIL 2022

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 14 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

En préambule, le Président salue les très bons résultats de la première manche de la Coupe des Nations sur Piste, tant sur la partie sprint que sur la partie endurance.

S'agissant des Coupes du monde de VTT, le démarrage de la saison s'est également révélé particulièrement satisfaisant avec les podiums de Loana LECOMTE et de Pauline FERRAND-PRÉVOT.

Enfin, Arnaud DÉMARE a remporté une très belle victoire le 11 mai dans une étape du Giro.

1. Statistiques

Yannick POUHEY déclare que le nombre de licenciés s'élève à 104 630 licenciés au 30 avril 2022, soit une augmentation de 12,91 % par rapport au 30 avril 2021.

À date, tous les comités métropolitains ont atteint le seuil du 30 septembre 2021, excepté les Comités régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Sud-PACA.

S'agissant des comités ultramarins, seuls la Martinique (-13 licenciés), la Nouvelle-Calédonie (-17 licenciés) et Tahiti (-150 licenciés) sont en retard par rapport au 30 avril 2021. En ce qui concerne Tahiti, il conviendra d'appréhender plus précisément les raisons de ce retard.

S'agissant des effectifs féminins, la Fédération compte 12 070 licenciées, soit 11,53 % des effectifs totaux. La progression demeure constante.

Toutes les disciplines sont en progression :

- Cyclisme dit traditionnel : +13,92 % ;
- VTT : +12,49 % ;
- BMX : +10,80 % ;
- Route : +12,82 % ;
- VTT Cross-country : +9,94 %.

Il en est de même pour les catégories de licences dont les données sont les suivantes :

- Compétition : +19,01 % ;
- Apprentissage-Bien être : +12,10 % ;
- Loisirs Performance : +1,24 % ;
- Staff : +15,54 % ;
- Staff Pro : 7,38 %.

Il est précisé que la Fédération compte 126 arbitres de plus qu'au 30 avril 2021 et que le nombre total d'arbitres femmes s'élève à 772.

Toutes les catégories d'âges sont en croissance, et la catégorie des moins de 18 ans affiche une augmentation de 4 890 licenciés. Cette progression notable du nombre de jeunes est un élément extrêmement positif. Par ailleurs, la FFC compte 5 800 jeunes licenciées, soit une augmentation de 850 personnes.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences validées s'élève à 105 817 au 11 mai 2022. À ce jour, le système fédéral comptabilise 106 861 dossiers.

De manière générale, la prise de licences affiche une tendance à la hausse.

S'agissant des relances automatisées, le taux d'ouverture (entre 20 et 30 %) et celui des conversions demeurent satisfaisants.

Le Président souligne l'importance du mécanisme de relance qui s'avère positif et efficace. Les résultats de cette première année d'expérimentation sont particulièrement encourageants. Il importe que la Fédération poursuive plus finement la définition de ses statistiques (cibles et relances) et adapte sa communication en fonction des publics.

Fabien RAFFOUX ajoute qu'une relance des encours de saisies sera généralisée dès la prochaine saison. Ainsi, un message d'accompagnement sera envoyé aux personnes qui n'auront pas finalisé la validation de leur licence plusieurs jours après le début de leur saisie.

Patrick CLUZAUD s'enquiert du nombre de licences cyclosporatives ayant été prises avec les codes de réduction.

Fabien RAFFOUX fait savoir qu'il communiquera cette information lors du prochain Bureau Exécutif.

2. Événements

Le Président déclare que le dossier relatif aux appels d'offres pour les Jeux olympiques Paris 2024 suit son cours. Dès le mois de septembre, la Fédération aura une meilleure visibilité sur les contrats afférents, ainsi que sur les conséquences financières et RH.

Yannick POUHEY relève la complexité des agendas liés à ces appels d'offres, notamment en raison des changements de dates des ateliers, qui sollicitent d'importants efforts de la part des équipes fédérales, lesquelles doivent également assurer les projets du quotidien.

Le Président partage ces considérations. Pour autant, il s'agit d'une étape essentielle pour la FFC qui revêt des enjeux cruciaux et qui implique un effort fédéral important.

En plus d'apporter une grande satisfaction liée à la possibilité de prendre part à l'organisation de Paris 2024, cette participation constitue un levier considérable dans le cadre de la transformation de la Fédération et dans le développement de sa capacité événementielle.

Il remercie Nicolas ANDRÉ et ses équipes, ainsi que l'ensemble des équipes fédérales qui œuvrent avec une grande motivation sur ce dossier.

Yannick POUHEY souligne qu'il importe que les Élus du Bureau Exécutif tiennent compte de la surcharge de travail qui incombe actuellement au personnel fédéral.

Le Président abonde dans ce sens. Il est en effet primordial de soutenir les équipes à passer cette première phase qui court jusqu'au mois de septembre. Par la suite, les équipes seront renforcées à la faveur des financements octroyés.

Il poursuit avec les Championnats du monde 2027, et déclare que le dossier de candidature mentionnant explicitement un système de co-organisation entre la Haute-Savoie et la FFC a été déposé auprès de l'UCI le 2 mai 2022. Ledit dossier spécifie que la présidence du comité d'organisation serait assurée par le Président du Conseil départemental de Haute-Savoie, tandis que la coprésidence incomberait au Président de la FFC qui assumerait la responsabilité sportive de l'événement.

Il annonce qu'il a participé avec Marc TILLY à un déjeuner organisé avec Christelle MORANÇAIS, présidente de la région des Pays de la Loire, au sujet des enjeux d'un Tour Cycliste des Pays de la Loire.

Enfin, différentes consultations sont en cours sur la structuration événementielle de la FFC, notamment dans la perspective de 2027 et de l'agrégation d'un potentiel élargi sur le portage d'événements.

Éric JACOTÉ rappelle que les Championnats de France de VTT Enduro ont eu lieu à Accous (Pyrénées-Atlantiques) les 7 et 8 mai 2022. Il adresse ses plus sincères remerciements au club organisateur, la communauté de communes, ainsi que les différents partenaires qui ont permis d'organiser cet événement de qualité.

3. UCI

Le Président déclare que la FFC a envoyé un courrier au Président de l'UCI concernant le démarrage des quotas pour la qualification olympique sur Piste. Ce courrier argumenté demande que le Championnat du monde 2022 soit pris en compte dans la liste de qualifications, comme cela avait été initialement envisagé lors de l'attribution dudit Championnat. Le sujet est en cours de réflexion.

4. ANS

Le Président déclare que la Fédération a reçu la notification des attributions, comprenant un complément relatif au contrat d'objectifs (volet développement) lié au surplus alloué aux fédérations.

Pour ce qui est du fonds de solidarité, une partie du reliquat issu du Pass Sport qui n'a pas été entièrement consommé devrait être répartie prochainement entre les fédérations.

5. COJO

Le Président annonce qu'une présentation du vélodrome en qualité de site olympique a été réalisée par le COJO en présence de Tony ESTANGUET le 28 avril. Il s'agissait du premier site bénéficiant de cette opération.

Les échanges et le travail concernant le VUA se poursuivent, notamment sur les sujets ayant trait à la problématique du Siège fédéral et aux enjeux sportifs attendus par la DTN sur la délocalisation des activités lors des Jeux olympiques.

6. LNC

Le Président relate le Conseil d'administration qui s'est tenu le 26 avril 2022 et dont les échanges positifs ont permis d'avancer sur plusieurs dossiers.

7. Activités fédérales

Le Président déclare avoir reçu une délégation de La Chapelle Saint-Mesmin à propos du projet de stadium BMX, dont le montage financier s'avère particulièrement solide.

Il annonce que la formation « Les jeudis des dirigeants » conçue par Christine BAROCHE a été lancée le 21 avril. Cette première édition à laquelle participaient la DTN et des membres du Bureau Exécutif a été un succès. Le Président adresse tous ses remerciements à Christine BAROCHE pour son travail sur la mise en place de cette formation.

L'Assemblée générale du Grand Est s'est tenue le 23 avril dans de bonnes conditions. Néanmoins, au regard de la situation complexe concernant la gouvernance de ce Comité, il importe que le Siège fédéral conduise une action avec les principaux protagonistes pour que des solutions soient apportées dans les meilleurs délais.

Yannick POUHEY signale qu'il est également essentiel que le Siège fédéral travaille en étroite collaboration avec le Comité Régional des Hauts-de-France qui connaît quelques difficultés.

Le Président abonde dans ce sens.

Il évoque ensuite la présentation remarquable de l'opération de communication autour de l'Offre Mobile Cyclisme Santé dans une résidence autonomie à Poissy qui a eu lieu le 5 mai. Tous les acteurs et bénéficiaires ont exprimé leur grande satisfaction au sujet de cette action à laquelle ont assisté Karl OLIVE, maire de Poissy et vice-président du Conseil départemental, l'ANS et les partenaires de la FFC. Le Président remercie les équipes fédérales pour leur travail.

Il fait part de la visite au vélodrome le 11 mai du général DUPUY de la GRAND'RIVE, nouveau responsable du CNSD (Centre national des sports de la Défense). Les échanges d'une grande qualité ont porté sur la communication en direction des athlètes concernant leurs droits et leurs devoirs.

Marie-Françoise POTEREAU aborde le Parcours Ambition internationale qui comprend une formation et un accompagnement proposés chaque année par le CNOF. Eu égard à ses fonctions au sein de l'UCI, la FFC souhaite proposer la candidature de Cathy GASTOU à ce programme pour l'année 2023.

Le Président met aux voix la candidature de Cathy GASTOU au Parcours ambition internationale pour 2023.

La candidature de Cathy GASTOU au Parcours ambition internationale pour l'année 2023 est approuvée à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

8. Ressources humaines

Christophe XHONNEUX déclare que l'effectif fédéral s'élève à 53,21 ETP (CDD et CDI) au 30 avril 2022, auquel s'ajoutent huit CDD de remplacement et alternants (un CDD de plus par rapport au mois de mars).

À signaler le départ en retraite fin mars de Gérard BRÉMONT.

En raison d'une absence prolongée au sein du service comptabilité, quelques difficultés ont été constatées dans la gestion des prix et des épreuves. Le service met tout en œuvre pour pallier cette situation.

Les résultats des élections professionnelles seront connus le vendredi 13 mai 2022. Une carence a été constatée lors du premier tour, car aucun syndicat n'a présenté de candidat. Les candidatures déposées sont, concernant les cadres, de deux candidats titulaires et pas de suppléant et, concernant les non-cadres, d'une candidate titulaire avec deux suppléants. De fait, tous les sièges ne seront donc pas pourvus puisqu'il y a 2 sièges titulaires et 2 suppléants à pourvoir chez les cadres, et de même chez les non-cadres. Le CSE sera installé au mois de juin et ouvrira les cycles de négociations sur plusieurs sujets en cours.

Enfin, un règlement intérieur du CSE sera élaboré afin de préciser les différentes règles de fonctionnement.

Le Président remercie Christophe XHONNEUX pour l'organisation des élections et sa maîtrise de ce dossier.

9. Point numérique

Fabien RAFFOUX explique que les récentes coupures du réseau Internet ont été causées par une pelleuse effectuant des travaux publics et une reconfiguration du système réalisée par l'opérateur. À la suite de ces dysfonctionnements, la DSI a renégocié un contrat plus favorable avec la multiplication par cinq de la bande passante, et ce, pour un tarif identique.

Quant au contrat Microsoft Office, il fera prochainement l'objet d'une renégociation visant à intégrer toutes les licences et ainsi à faire baisser les coûts.

Le sujet relatif au contrôle d'honorabilité est ensuite exposé. À ce jour, le système est totalement opérationnel : sur 1 760 contrôles effectués sur une cible initiale de plus de

7 000, moins de 40 rejets ont été constatés (à titre comparatif, certaines fédérations ont eu un taux de rejet de 50 %). En revanche, la saisie des informations par les licenciés doit être encore améliorée : à fin avril, seules 560 personnes avaient complété les données nécessaires. Une relance a été effectuée début mai, mais elle n'a pas été systématiquement relayée par les Comités Régionaux vers leurs clubs, lesquels n'ont pas saisi qu'il s'agissait d'une obligation légale imposée par l'État et non par la FFC. À noter que les clubs multiaffiliés doivent subir les contrôles de toutes leurs fédérations.

Pour rappel, le texte officiel spécifie que le contrôle doit être effectué sur les personnes ayant une responsabilité ou une possibilité d'ascendant sur les athlètes d'un club.

À ce jour sont contrôlés les dirigeants AEPS, ainsi que les membres des bureaux des clubs, et il convient de déterminer les autres cibles. Aussi est-il proposé de soumettre à ce contrôle toutes les personnes ayant une catégorie « encadrement » sur leur licence, et de demander que toute personne d'encadrement ou d'éducation dans le club possède une telle catégorie pour la prochaine saison.

Yannick POUHEY sollicite des précisions concernant les arbitres.

Fabien RAFFOUX précise que la Fédération doit effectuer un contrôle annuel, mais qu'à compter de la deuxième année, il sera effectué directement et en toute transparence car les informations sont déjà collectées. Seule la première année requiert la saisie de toutes les données, ou la première année où les personnes prennent de nouvelles responsabilités.

Le Président fait valoir qu'il sollicitera le CNOSF pour qu'il communique ses préconisations à l'ensemble du mouvement sportif en vue d'une harmonisation des pratiques. La FFC se conformera aux règles qui seront édictées.

Il soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition de Fabien RAFFOUX concernant la mise en place du contrôle d'honorabilité pour les personnes ayant une catégorie « encadrement » sur leur licence.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Fabien RAFFOUX aborde ensuite le sujet de la carte à la journée et annonce qu'elle a fait l'objet d'une refonte visuelle afin de permettre une meilleure lisibilité de ses données dans l'attente des prochaines évolutions du système, refonte qui n'implique aucune modification en matière de fonctionnement.

Un débat intervient entre les participants à l'issue duquel il est décidé que le sujet concernant les modifications relatives au dispositif de la carte à la journée sera traité dans le courant du second semestre.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN salue les excellents résultats obtenus par les coureurs français dans toutes les disciplines cyclistes, et notamment celle d'Arnaud DÉMARE sur le Giro. Pour l'heure, les équipes françaises totalisent 41 victoires, et les coureurs français 29.

Il exprime sa satisfaction concernant l'initiative de Christophe MANIN visant à permettre un temps d'échange individuel entre Florian ROUSSEAU et les managers d'équipes lors des Championnats de France. Cette démarche remarquable donne à voir l'esprit de concertation qui prévaut entre la Ligue et la FFC. En outre, elle ne manquera pas de favoriser l'implication du monde professionnel derrière son Équipe de France.

La LNC a publié au début du mois de mai le premier numéro de sa newsletter mensuelle qui a pour objectif la valorisation des coureurs cyclistes professionnels, ainsi que la diffusion d'informations concernant les missions de la Ligue et les dossiers en cours.

Le groupe de travail dédié à la participation aux épreuves du calendrier 2023 et des années suivantes poursuit ses réunions en présence Marc TILLY. À ce jour, la Ligue a reçu une candidature supplémentaire pour une équipe continentale en 2023. Si le dossier de cette dernière est validé, le nombre d'équipes s'élèverait à onze, auxquelles s'ajouterait l'équipe continentale FDJ.

Enfin, Xavier JAN tient à souligner la grande qualité des échanges entre les présidences, les Secrétaires généraux et les Trésoriers généraux respectifs de la LNC et de la FFC lors de la réunion qui a suivi le Conseil d'administration de la Ligue.

Le Président salue également la qualité des relations entre la LNC et la FFC qui prévaut lors des différentes réunions de travail et qui sera incontestablement bénéfique pour les projets communs à venir.

2. Directeur technique national

Christophe MANIN rappelle que l'Équipe de France a décroché neuf podiums lors de la Coupe du monde Piste à Glasgow, dont six ont été réalisés dans des disciplines olympiques. Les athlètes français ont remporté quatre titres : Madison Hommes, PPE Hommes, Keirin Femmes et Poursuites Hommes.

Simon ROGIER, éducateur sportif et ancien pilote de Trial, a été nommé au poste de sélectionneur Trial pour l'année 2022..

La DTN a travaillé à la rédaction de la tarification du centre national de cyclisme de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le projet proposé au Bureau Exécutif est détaillé comme suit :

Pôle France Olympique

Pension : augmentation des pensions justifiée par l'augmentation du coût des fluides (estimation +16 000 euros par an) et évolution de l'offre de restauration (+23 000 euros par an) ;

- internes (hébergement permanent) : de 3 854 euros à 4 300 euros par an (+11,5 %) — soit 90 euros par semaine d'ouverture ;
- externes (sans hébergement) : de 2 134 euros à 2 300 euros par an (+7,7 %) — soit 48 euros par semaine d'ouverture ;
- tarif « Invité occasionnel pôliste » : 30 euros par jour (invité(e) = personne partageant la chambre du pôliste) — facturation au pôliste concerné.

Il est précisé que le règlement financier de tous les pôles sera présenté lors du Bureau Exécutif du mois de juin.

Stage Équipe de France

- stage : regroupement de plusieurs sportifs reposant sur une sélection officielle ;
- principe : intégré dans le PPP (MAD2) inscrit au budget de la DTN ;
- services inclus : hébergement/restauration, accès équipements sportifs à coordonner avec les activités des Pôles, accès balnéothérapie ;
- services non intégrés : prestation médicale et de kinésithérapie à prévoir en supplément ;
- imputation des dépenses supplémentaires hors contrat sur le budget des collectifs : mise à blanc des chambres, repas et horaires supplémentaires de service, extra à la prestation restauration.

Accueil sportif stage individuel

- sportifs FFC : les tarifs proposés aux sportifs appartenant aux programmes validés par Florian ROUSSEAU et Cédric CHAUMOND sont les suivants :
 - programme olympique : accueil gratuit, prise en charge 100 % FFC (limité à 10 semaines par an) ;
 - programme Relève : 50 % prise en charge FFC, 21 euros par jour ;
 - cyclistes listés Haut Niveau : prix coutant, 42 euros par jour ;
- services inclus : hébergement-restauration, entraînement sur séance Pôle, accès balnéothérapie. Aucune prestation médicale et de kinésithérapie n'est comprise dans les tarifs suscités.

Le Président souligne qu'il importe que la Fédération soit extrêmement vigilante en ce qui concerne le recouvrement de ces différentes prestations, tout en tenant compte des situations sociales des personnes.

Il met au vote la proposition relative à la tarification du centre national de cyclisme de Saint-Quentin-en-Yvelines présentée par Christophe MANIN.

La tarification du centre national de cyclisme de Saint-Quentin-en-Yvelines est adoptée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD annonce que la Fédération a signé un partenariat avec Gras-Savoie pour les Championnats de France sur Route et un partenariat avec SKF pour les Championnats du monde sur Piste 2022.

Afin de développer la commercialisation de ses stages pour adultes, la FFC s'est rapprochée d'un spécialiste des voyages à vélo qui travaille à la proposition d'un contrat. À noter que la Fédération a invité plusieurs influenceurs lors d'un stage de Gravel qui ont relayé de manière très positive la transformation de son offre de service. De son côté, l'Équipe magazine a rédigé un article particulièrement positif sur ce même sujet.

Ludivine DESMONTS-MORNET annonce que la Fédération a dorénavant une mascotte. En effet, à la suite d'un appel d'offres lancé auprès d'écoles de design, un concours a été organisé sur les réseaux sociaux dont les votants (environ mille) ont désigné Velix comme mascotte de la FFC. La première sortie officielle de Velix devrait avoir lieu lors des Championnats du monde de BMX à Nantes.

Dans une volonté de replacer les athlètes fédéraux au cœur de la communication, un support « Être athlète de l'Équipe de France » a été réalisé conjointement avec Florian ROUSSEAU qui l'a présenté lors de la Coupe des Nations de Glasgow. Ce document rappelle notamment que les athlètes doivent faire preuve d'humilité, être exemplaires, professionnels et respectueux des règles.

S'agissant du site Internet, l'audit est finalisé, ainsi que la plateforme de marque destinée à formaliser l'univers de la marque FFC. Ce support qui permettra de bâtir le site et de nourrir toutes les prises de paroles de la Fédération récapitule les éléments suivants :

Les attributs et les compétences de la FFC concernant :

- le volet sportif ;
- le volet institutionnel (organisation du cyclisme français) ;
- le volet citoyen (mobilité, santé, etc.) ;
- le volet pédagogique (Savoir rouler à vélo) ;
- le volet fédéral (organisation des clubs et des comités).

Ses valeurs :

- la performance ;
- l'engagement ;
- la responsabilité ;
- l'innovation et l'inspiration.

Sa vision :

- se recentrer sur les champions fédéraux ;
- booster la dynamique fédérale en faisant entendre sa voix au sein de son écosystème ;
- s'adresser plus largement au grand public ;
- clarifier les champs d'action ;
- mettre en avant les disciplines phares.

Sa mission :

- représenter les équipes de France de cyclisme ;
- pousser la dynamique professionnalisante pour le réseau fédéral ;
- être la caisse de résonance de tous les fans de cyclisme ;
- être un facteur de progrès et de développement (mobilité, santé, etc.)

Son ambition :

- avoir une image claire et définie ;
- valoriser ses engagements ;
- être reconnue en tant que référence ;
- convaincre toujours plus d'adeptes ;
- inspirer le monde du sport et au-delà.

Son positionnement :

- la Fédération n'a pas une discipline, mais plusieurs disciplines ;
- le cyclisme est un sport individuel et collectif pour tous les âges ;
- la Fédération dispose d'un grand panel de champions et de championnes ;
- elle bénéficie d'une image populaire, à la fois historique et moderne.

En conclusion, la FFC est une fédération accessible et propulsée par la performance de ses champions, au service de tous les adeptes du vélo.

Gilles DA COSTA fait valoir l'absolue nécessité de construire un site intranet, lequel a une véritable valeur pour les licenciés et les structures, en parallèle de celle du site Internet. Une articulation entre ces deux éléments est indispensable.

Fabien RAFFOUX confirme l'importance d'élaborer une arborescence permettant à chaque usager de trouver les informations qui le concernent. Un travail devra être effectué dans ce sens.

Le Président approuve cette considération. Il rappelle que les usagers du site Internet peinent à trouver les informations qu'ils recherchent. De fait, il est essentiel de stimuler les différents espaces, notamment ceux des licenciés et des clubs.

Ludivine DESMONTS-MORNET présente le nouvel habillage télévisuel des Championnats de France qui reprend les différents codes graphiques mis en place sur les réseaux sociaux et qui apporte une meilleure lisibilité des listes et des classements. Ce nouvel habillage sera utilisé sur toutes les compétitions des Championnats de France et sur toutes les disciplines.

Comme annoncé par le Président en début de séance, la tournée des sites de Paris 2024 a démarré par une visite du vélodrome lors de laquelle une trentaine de médias étaient présents et qui a été l'objet de nombreuses reprises sur les réseaux sociaux. Cette belle opération a donné à voir le dynamisme de la Fédération.

VI. E-CYCLING

En préambule, Christophe MANIN déclare que le contexte est particulièrement favorable pour le développement fédéral de l'e-cycling, activité qui a été intégrée dans les statuts de la FFC.

Un groupe de travail dédié au e-cycling et aux disciplines émergentes a été initié lors du Bureau Exécutif du 19 mars 2022 sous la coordination de Philippe LIMOUSIN.

Par ailleurs, l'État a accordé la délégation du « Cycling Esport » à la FFC le 28 mars 2022.

S'agissant de l'expérience acquise par la Fédération sur cette activité, les éléments en matière de compétition sont les suivants :

- un suivi et un pilotage des mondiaux UCI de cycling Esport, en 2020 et 2022, en lien avec l'UCI et la plateforme Zwift ;
- des échanges réguliers avec les meilleurs athlètes français de la discipline ;
- des échanges avec des acteurs du milieu et les managers de Cycling Esport ;
- des échanges avec la Direction des sports et quelques fédérations engagées sur le Esport ;
- des échanges directs avec les plateformes de jeux, notamment Zwift et RGT, pour pré-identifier les possibilités de mise en place d'un circuit officiel de compétitions ;
- l'utilisation de la plateforme Kinomap comme support de détection dans le cadre du dispositif « Défier un.e champion.ne. »

Il appartient au Bureau Exécutif d'adopter la feuille de route quant au développement de l'e-cycling au sein de la Fédération et dont les deux objectifs sont :

- la poursuite du développement du Sport santé avec Kinomap ;
- la mise en place d'un circuit de compétitions FFC, en lien avec les communautés e-cycling.

Pour ce faire, il convient d'œuvrer à la levée des freins à la compétition (équité, certificat médical, etc.) et d'effectuer un benchmark des plateformes (Zwift et RGT).

Les prochaines étapes concernant ce dossier sont :

- la validation d'un règlement de compétition lors du Bureau Exécutif du 6 octobre 2022 et du Conseil Fédéral du mois de novembre ;
- l'organisation à la fin de l'année d'un événement de lancement de la compétition e-cycling qualificatif pour le prochain mondial.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif décide de poursuivre le développement Sport santé avec Kinomap et de stimuler les différents acteurs du marché en vue de la création d'un format compétition.

VII. COMMISSIONS

1. Vivre Vélo au féminin

Marie-Françoise POTEREAU déclare que le dispositif relatif aux ambassadrices fonctionne de manière très satisfaisante. Depuis le début de l'année 2022, plusieurs rassemblements ont été organisés avec :

- 7 sorties en janvier ;
- 6 sorties en février ;
- 8 sorties en mars ;
- 9 sorties en avril.

Ces événements pilotés par Mathilde DUPRÉ ont permis de motiver des participantes à rejoindre des clubs, lesquels ont ouvert une section Loisirs pour les accueillir. Par ailleurs, en plus de la communication sur les réseaux sociaux, ces sorties ont généré des retombées presse.

Le 5 février 2022, une formation des dirigeantes en distanciel a été organisée pour le Comité des Hauts-de-France et dix femmes ont pu suivre le module 1 de la formation « réussir en mixité » dispensée par Femix'sport. Le module 2 sera proposé au cours du mois d'octobre.

Le CNOSF a créé le « Club des 300 femmes dirigeantes », programme visant à accompagner les femmes aux fonctions de dirigeantes au travers notamment de sessions d'accompagnement en e-learning et en distanciel, et d'un coaching personnalisé. Cette initiative fait suite à l'engagement pris par le CNOSF d'identifier, de valoriser et d'accompagner un nombre important de femmes d'ici 2024 afin qu'elles puissent accéder à des postes de responsabilité. À noter que l'enquête du CNOSF sur les instances dirigeantes des fédérations en 2021 a révélé que 300 postes supplémentaires devraient être occupés par des femmes pour atteindre la parité requise par la loi sur le Sport.

La plateforme dédiée aux candidatures ouverte début mai a d'ores et déjà récolté 150 candidatures. Au sein même de la FFC, cinq femmes pouvant participer à ce programme d'accompagnement ont été identifiées.

S'agissant du premier Tour de France féminin qui aura lieu en juillet 2022, la FFC prépare des actions en partenariat avec la FDJ et ASO.

Avec la FDJ, les actions seront les suivantes :

- courses d'attente réservées aux Minimes et aux Cadettes sur la 2^e à Provins, et sur la 3^e étape à Épernay ;
- randonnées mixtes sur l'étape 4 à Troyes et sur l'étape 6 à Saint-Dies-des-Vosges sur les 30 premiers kilomètres (départ prévu juste après le départ des filles).

Quant aux actions organisées avec ASO, elles seront les suivantes :

- animation Savoir rouler à vélo encadrée par deux ambassadrices titulaires du diplôme d'État ;
- stand FFC de promotion tenu par un ou plusieurs clubs locaux ;
- remise de casques jaunes au départ à huit enfants et prise de parole par un représentant FFC (club, département, etc.) ;
- démonstration cyclisme artistique féminin par quatre athlètes de haut niveau sur le départ de l'étape 7 à Sélestat.

Pour information, en amont du Tour de France, la Fédération propose dans son catalogue de stages et de séjours un stage 100 % filles payant pour les femmes souhaitant participer à toutes les étapes du Tour. À noter également la parution au mois de juillet du livre « En danseuse : ces femmes qui révolutionnent le cyclisme » (éditions Amphora) rédigé par Vicky CARBONNEAU.

En ce qui concerne la promotion des métiers du cyclisme au féminin, les vidéos métiers ont été diffusées sur les réseaux sociaux de la Fédération (50 951 vues sur Facebook).

Christophe MANIN explique que la féminisation des métiers du cyclisme suit son cours : plusieurs femmes sont actuellement en formation, notamment pour devenir mécaniciennes. La transformation est actée.

Marie-Françoise POTEREAU poursuit avec le sujet de la sensibilisation et de la prévention des violences sexuelles, et indique que plusieurs interventions ont été organisées lors :

- de l'Assemblée générale de la Fédération qui s'est tenue à Guéret ;
- du séminaire des arbitres nationaux à Bourges ;
- du stage équipe de France Juniors femmes
- du stage Minimes et Cadettes en région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- de la formation fédérale des éducateurs et des éducatrices de BMX.

De nouveaux documents de sensibilisation ont été élaborés, tels que l'affiche « Zéro violence dans le cyclisme » qui devra être présente dans tous les clubs.

Par ailleurs, il est rappelé que tous les Comités Régionaux doivent nommer un référent ou une référente dont le rôle est d'assurer le relais des informations entre la cellule nationale et le territoire ; de participer à des missions de sensibilisation et de prévention, comme la formation fédérale ; de mettre en place un plan de sensibilisation et de prévention territorial. Chaque référent(e) devra suivre une formation dispensée par Mathilde DUPRÉ qui aura lieu en distanciel et en visioconférence.

Gilles DA COSTA souligne l'importance de la sensibilisation et la prévention de la violence, qu'elle soit physique, morale ou sexuelle. Il est essentiel que la Fédération poursuive le déploiement de ses actions à tous les niveaux de sa structure.

Yannick POUHEY abonde dans ce sens. Néanmoins, il tient à souligner qu'il s'agit d'un combat collectif qui doit être mené tant au niveau des fédérations sportives qu'au niveau des institutions publiques.

2. Commission Cyclo-cross

Nicolas ANDRÉ procède à la présentation du contrat relatif à l'accueil et à l'organisation d'une interrégion de Cyclo-cross 2022 rédigé par la Commission Nationale à l'issue de la validation du projet des interrégions Cyclo-cross par le Bureau Exécutif du 8 décembre 2021. Tous les détails dudit contrat, y compris ceux concernant les montants, ont été largement partagés lors d'une visioconférence spécifique avec la Commission Nationale et les référents régionaux. Le document sera présenté au Conseil Fédéral au mois de juin.

Le Président met aux voix le contrat relatif à l'accueil et à l'organisation d'une interrégion de Cyclo-cross 2022 rédigé par la Commission Nationale Cyclo-cross.

Le contrat relatif à l'accueil et à l'organisation d'une interrégion de Cyclo-cross 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Nicolas ANDRÉ aborde ensuite le cahier des charges FFC pour l'enregistrement des Équipes UCI Cyclo-cross et détaille les modifications proposées par la Commission Nationale concernant les effectifs. L'application du minima d'avoir à minima 1 point UCI pour intégrer un team Cyclocross UCI annoncé la saison dernière sera mis en œuvre auquel s'ajoute pour les coureurs sortant de la catégorie juniors hommes d'avoir obtenu au moins 10 points au classement final UCI juniors de la saison 2021-2022 (environ 25 coureurs français concernés).

Un échange intervient entre les participants et le BE invite la Commission Nationale à s'assurer que ce minima pour les coureurs issus des juniors ne doit pas être complété par un classement dans les 10 premiers au championnat de France juniors de la saison précédente afin de ne pas trop exclure potentiellement de coureurs juniors de bon niveau.

Nicolas ANDRÉ poursuit avec la proposition de la Commission Nationale visant à mettre en place un statut social de l'encadrement dont les règles sont explicitées comme suit : Team Manager ou Entraîneur salarié(e) :

- soit un contrat de travail à temps complet ou partiel (à minima de septembre à février inclus – 6 mois) ;

- soit une mise à disposition par un organisme public (à minima de septembre à février inclus – 6 mois). Dans ce dernier cas, il y aura lieu que cette mise à disposition fasse l'objet d'une convention tripartite qui devra être présentée au moment du dépôt du dossier ;
- soit des vacances : 60 jours de vacances, à minima de septembre à février inclus — 6 mois.

À partir de la saison 2022-2023, le montant de ces vacances sera fixé à 60 euros minimum par vacation.

À partir de la saison 2023-2024, le montant de ces vacances sera fixé à 80 euros minimum par vacation.

À partir de la saison 2024-2025, le montant de ces vacances sera fixé à 100 euros minimum par vacation.

Les salaires et charges, ou vacances, devront apparaître dans la comptabilité de l'équipe.

En fonction du statut social du Team Manager ou de l'Entraîneur, la structure devra présenter lors de la labellisation le contrat de travail dans le cadre d'un emploi salarié ou la convention rédigée entre les intervenants précisant les conditions de présence de l'intervenant (jours, horaires, durée de la prestation, coût d'intervention).

Dans le cas où plusieurs intervenants interviennent, la structure devra justifier que l'ensemble des prestations correspondent à un équivalent demandé (60 jours si vacances).

La mise à disposition gratuite n'est pas autorisée

Mesure dérogatoire pour la saison 2022-2023 : dans le cas d'une structure ne pouvant répondre aux critères d'encadrement rémunéré pour la labellisation 2022-2023 : Avoir un engagement écrit du Président de la structure candidate pour s'astreindre à ces critères pour la labellisation 2023-2024

À partir de la saison 2024-2025 : obligation d'avoir un poste de Team Manager ou d'Entraîneur salarié par l'équipe à mi-temps minimum en CDI (non rompu durant la saison ou remplacé date pour date) ou en CDD, ou intervenant autre avec un statut social différencié à temps plein (à minima de septembre à février inclus – 6 mois).

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission Nationale Cyclo-cross concernant la mise en place d'un statut social de l'encadrement.

La proposition est validée à l'unanimité.

Nicolas ANDRÉ expose ensuite les propositions de la Commission Nationale concernant la qualification de l'encadrement et la formation :

Qualification de l'encadrement :

Team Manager ou Entraîneur(e) licencié(e) FFC Cadre Technique National titulaire d'un diplôme professionnel en Cyclisme avec une carte professionnelle valide (Cf Annexe II-1, art. A212-1, du Code du sport : liste des diplômes permettant une rémunération).

Formation :

Le team manager et/ou l'entraîneur de la structure doit participer à une journée de formation continue annuelle organisée par la Fédération Française de Cyclisme.

Le Président soumet au vote des Élus du Bureau Exécutif les propositions suscitées.

Les propositions relatives à la qualification de l'encadrement et à la formation sont approuvées à l'unanimité.

Nicolas ANDRÉ précise que tous les éléments validés ce jour feront l'objet d'une information au Conseil Fédéral du mois de juin.

3. Sécurité

Le Président expose les règles techniques et de sécurité (RTS) pour les épreuves de VTT élaborées par la Commission Nationale Sécurité en collaboration avec la Commission Nationale VTT (cf. annexe).

Il soumet lesdites règles aux membres du Bureau Exécutif.

Les règles techniques et de sécurité (RTS) pour les épreuves de VTT sont adoptées à l'unanimité.

4. Piste

En préambule, Yannick POUHEY salue la grande qualité des relations et des échanges entre la DTN et la Commission Nationale Piste.

Il aborde ensuite le sujet des saisons à venir dont les calendriers internationaux 2023 et 2024 évoluent en raison des Championnats du monde « réunifiés » de Glasgow (du 3 au 13 août 2023) et des Jeux olympiques Paris 2024. La Commission Nationale, en étroite collaboration avec la DTN, a mené une réflexion concernant les solutions possibles de calendrier des Championnats de France Piste permettant à la fois un travail performant pour les Élites des équipes de France ainsi qu'une cohérence de l'activité Piste pour les jeunes et les Comités Régionaux tout en considérant l'activité scolaire de ces derniers.

Ainsi, la Commission Nationale propose que les Championnats de France Élite et Avenir Piste soient de nouveau scindés en 2023 et 2024.

La période de début janvier (comme celle du 3 au 8 janvier, avec cinq jours de compétition), serait propice pour les Championnats de France Élite Piste avec une possible participation des Juniors, suivant les conditions de participation qui seraient définies avec la DTN.

Les dates seront à vérifier avec Eurosport dans le cadre d'une retransmission TV sur quatre jours.

Pour les Championnats de France Piste Avenir, la Commission Nationale propose que ces derniers soient organisés au mois de juillet avec une vigilance apportée à la date des Championnats de France de l'Avenir Route. Le nombre de jours de compétition reste à définir en fonction du programme sportif.

Aussi, à l'unanimité, la Commission Nationale propose que les conditions de participation des jeunes aux Championnats de France de l'Avenir Piste restent sous les couleurs des Comités Régionaux.

Au surplus, à la suite d'une proposition de la DTN sur les programmes sportifs des deux Championnats, la Commission Nationale Piste propose les épreuves suivantes par catégorie :

CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE PISTE	
HOMMES	FEMMES
Vitesse Individuelle	Vitesse Individuelle
Keirin	Keirin
Km	500m
Poursuite Individuelle	Poursuite Individuelle
Poursuite par Equipes	Poursuite par Equipes
Course aux Points	Course aux Points
Omnium	Omnium
Elimination	Elimination
Américaine	Américaine
Scratch	Scratch

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE L'AVENIR PISTE	
JUNIORS HOMMES	JUNIORS FEMMES
Vitesse Individuelle	Vitesse Individuelle
Vitesse par Equipes*	Vitesse par Equipes*
Keirin	Keirin
Km	500m
Poursuite Individuelle	Poursuite Individuelle
Poursuite par Equipes	Course aux Points
Course aux Points	Omnium
Omnium	Elimination
Elimination	Scratch
Américaine	Américaine
Scratch	
CADETS	MINIMES-CADETTES
Vitesse Individuelle	Vitesse Individuelle
Vitesse par Equipes*	Vitesse par Equipes*
Keirin	Keirin
500 m	500 m
Poursuite Individuelle	Poursuite Individuelle
Course aux Points	Course aux Points
Omnium	Omnium
Scratch	Scratch
Américaine	Américaine

La totalité de cette proposition sera exposée lors du CNPR qui aura lieu le samedi 14 mai 2022.

Le Président met aux voix la proposition relative aux calendriers internationaux 2023 et 2024 de la Commission Nationale Piste qui sera débattue lors du prochain CNPR.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

VIII. FINANCES

Christophe XHONNEUX explique que le rapprochement budgétaire effectué au 31 mars 2022 fait apparaître un écart favorable de 947 000 euros par rapport à la trajectoire initialement prévue. En effet, le budget prévoyait une perte cumulée de - 1 098 000 euros. Or, elle n'est que de -151 000 euros.

Cette variation provient de :

- la vie associative/services généraux : 376 000 euros. Cette variation s'explique surtout par des effets calendaires, comme celui du décalage dans la facturation des assurances ;
- la DTN : 305 000 euros ;
- la DAS : 88 000 euros ;
- autres activités : 175 000 euros. Pour ce point, la différence est essentiellement liée aux écritures de stocks qui sont moins fines lors du rapprochement budgétaire que lors de la clôture annuelle.

Les autres éléments concernant le budget sont les suivants :

- la vie fédérale : le budget dédié aux commissions est en phase avec les prévisions, excepté pour la Commission du corps arbitral et la Commission BMX Race dont les niveaux de dépenses sont significativement supérieurs aux budgets cumulés ;
- la DTN : le résultat cumulé est de -1 448 000 euros (versus -1 700 000 euros prévus) en raison d'écarts favorables notamment sur le développement (dépenses moins inférieures aux prévisions), l'INF (coût des formations moins élevé) et le médical (coûts de la SMR moins élevés) ;
- la DAS : Le produit lié aux labellisations a été supérieur aux attentes ;
- France Cyclisme : le rapprochement budgétaire fait apparaître un léger mieux par rapport au budget (4 000 euros) du fait d'une économie sur les charges supérieure au manque à gagner sur le produit.

Gilles DA COSTA ajoute que la logique d'inflation a été clairement identifiée dans les dernières dépenses. Il remercie Christophe XHONNEUX et ses équipes pour le travail réalisé sur le rapprochement budgétaire. Pour rappel, le budget rectificatif sera présenté au Bureau Exécutif le 9 juin.

Il évoque ensuite le sujet relatif aux assurances pour lequel l'appel d'offres a été lancé.

Christophe LAVERGNE confirme qu'un courrier a été envoyé le 2 mai à trois courtiers qui ont ensuite présenté par ordre de préférence les compagnies d'assurance avec

lesquelles ils souhaitaient collaborer. Dès le 10 mai, la Fédération a adressé un mandat à ces courtiers spécifiant pour chacun d'entre eux le nom précis des compagnies à solliciter. Cependant, il est parfaitement avéré que le marché des assurances est extrêmement difficile, en raison de la situation internationale et des marchés financiers.

Pour rappel, lors du Bureau Exécutif du mois d'avril, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre du contrat d'assurance a été déléguée par l'expression d'un vote à une commission *ad hoc* composée du Président, du Secrétaire général et du Trésorier général. Ladite ouverture se fera le 16 juin 2022, comme stipulé dans le cahier des charges afférent.

Gilles DA COSTA indique que le Conseil d'administration de la Ligue ainsi qu'ASO ont validé le cahier des charges rédigé par la FFC. Le marché sera attribué lors du Bureau Exécutif du 7 juillet 2022.

La tarification générale intégrant la partie licences qui devait être exposée lors de ce même Bureau Exécutif devra être reportée durant la troisième semaine de juillet afin d'intégrer la variable « assurance » qui ne sera connue qu'après attribution du marché par le BE le 7 juillet.

Yannick POUÉY signale qu'il conviendra parallèlement d'entériner la réglementation complète des licences.

Gilles DA COSTA le confirme.

Il aborde le sujet des locaux de Montry et spécifie que la signature de l'acte de vente devrait avoir lieu à la fin du mois de juin, une fois tous les diagnostics obligatoires effectués.

Quant à l'acquisition des locaux de Trappes, la proposition d'achat émise par la Fédération a été acceptée par les vendeurs. Aussi le montage du projet peut-il être lancé avec la souscription d'un emprunt spécifique qui sera défini en fonction des subventions accordées.

Par ailleurs, au regard de l'importance de l'opération qui implique de multiples actions (phases d'acquisition, ingénierie financière, prise en main du bâtiment, définition du programme en lien avec le contenu, architecture et conduite des travaux, etc.), il est indispensable que la Fédération recoure à une chefferie de projet externalisée auprès d'une structure dédiée (assistance à maîtrise d'ouvrage) qui sera en mesure d'articuler l'ensemble des composantes associées à l'acquisition des locaux.

Le Président abonde totalement dans ce sens. Pour rappel, ces locaux seront le point de chute des services fédéraux durant les Jeux olympiques de Paris 2024 lors desquels ils devront quitter le vélodrome durant plusieurs semaines. En conséquence, il convient d'être vigilant au phasage des travaux dans la mesure où le déménagement provisoire de la FFC est un sujet essentiel.

Gilles DA COSTA évoque ensuite l'orientation budgétaire qui est habituellement présentée au mois de juillet. Or, du fait des différents dossiers en cours, il propose de la reporter au Bureau Exécutif du mois de septembre afin que les impacts

économiques généraux, tels que l'impact de l'inflation, puissent être appréhendés de manière plus fine.

Le Président adhère à cette proposition.

IX. POINT PARIS 2024

Marie-Françoise POTEREAU déclare que la Fédération travaille actuellement à la définition des besoins et à l'élaboration de la procédure relative au recrutement des volontaires pour les Jeux olympiques Paris 2024, éléments qui seront ensuite transmis au COJO pour validation.

Elle évoque ensuite le relais de la flamme dont la durée sera de 75 jours sur le territoire national réservé aux fédérations olympiques, lesquelles décideront du processus de sélection des relayeurs dans le respect de la parité femmes-hommes. Les noms ne seront connus qu'au début de l'année 2024. Quant au choix des sports, il se fera par territoire.

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2022 et 2023 les épreuves suivantes :

2022

Piste

Championnats de France Avenir et Élite

- Hyères, du 20 au 27 août 2022 (sous réserve de la réception du contrat signé par toutes les parties).

L'épreuve suscitée est approuvée à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

2023

Polo Vélo

Championnats de France

- Guéret, 10 juin 2023.

L'épreuve suscitée est approuvée à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Le Président explique que la DTN et l'INF ont développé une formation Coach vélo santé, une formation Coach mobilité à vélo et une formation Accompagnateur vélo bien-être, afin de répondre à de nouveaux besoins. Il propose au Bureau Exécutif que

ces formations aboutissent à un diplôme fédéral et non plus à une simple attestation de formation.

La proposition visant à transformer la formation Coach vélo santé, la formation Coach mobilité à vélo et la formation Accompagnateur vélo bien-être est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Nicolas ANDRÉ présente la création d'un espace Privilège avec une identité propre et transversale sur tous les Championnats de France et avec la société Doublet en qualité de « Fournisseur technique ».

Ce dispositif visant à augmenter la visibilité et le parcours Hospitalités de nos invités sur les évènements est adopté à l'unanimité.

N.B: un maillot de champion de France gonflable géant (4,50m X 4m30) sera déployé également en zone arrivée/départ et si possible dans le champ caméra sur les championnats de France qui le permettent et où Doublet procède à une prestation de régie terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 20.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 9 juin 2022.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY